

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, André BAURIE, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

ABSENTS EXCUSES : Charles SAMSON, Jean-Claude BATAILLON, Bernard POUSSIN, Paul POUSSIN, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 003 : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2008, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2008, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**DOB SICTOM**

N° de l'acte: 2008-003
Date de décision: 18/01/2008
Identifiant unique de l'acte: 087-248719361-20080118-2008-003-DE
Acte transmis par: Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte: Délibération
Matière de l'acte: Finances locales
Divers
Actes: 2008-003 DOB SICTOM.doc
Pièces jointes: DOB SICTOM 2008.doc